



Préparation

Dr. Ali AbdulAbbas Naeem

Faculté de droit - Université de Bassora

financecontrolali@yahoo.com

Conseil d'État, 8ème - 3ème chambres réunies, 26/04/2018, 417809,

Publié au recueil Lebon

Conseil d'État - 8ème - 3ème chambres réunies

N° 417809

ECLI:FR:CECHR:2018:417809.20180426

Mots-clés : le bitcoin, impôt , un équilibre, droit fiscal, bénéfices illégaux

introduction

Les nouvelles formes de monnaie numériques ont le potentiel de fournir des systèmes de paiement moins chers et plus rapides, d'améliorer l'inclusion financière, d'améliorer la flexibilité et la concurrence entre les prestataires de services de paiement, ainsi que de faciliter les transferts de fonds transfrontaliers..



Mais Accès tome Cette organiser Pas ordre facile. il est A besoin investissements gros, et des choix politique Difficile, Tel que illustration

Rôle les deux secteurs année et privé dans un Apporter formes de l'argent numérique et met ses règles organisationnel.

Et là certains les pays cette Peut être la séduire routes abrégé, comme crédit les atouts codé Comme pièces de monnaie patriotisme. Et tandis que De nombreux de Ceci est incroyable les atouts En sécurité réellement, et facile avoir sur elle, et le même Coût Commerce meugler, Mais cette risques et les frais Excellence dans un Plus cas Avantages potentiel. Les actifs cryptographiques sont des jetons du secteur privé basés sur des techniques cryptographiques, libellés dans leur propre unité de compte, et leur valeur peut être très volatile. Par exemple, la valeur de la monnaie numérique "Bitcoin" a culminé à 65 000 dollars en avril dernier, puis a plongé à moins de la moitié de ce montant seulement deux mois plus tard. Cependant, Bitcoin est toujours une réalité. Pour certains, ces actifs cryptographiques représentent une opportunité d'effectuer des transactions anonymes, bonnes ou mauvaises. Pour un autre segment, cela est considéré comme un moyen de diversifier les portefeuilles et d'acquérir des outils spéculatifs qui peuvent rapporter d'énormes fortunes, mais en retour, cela peut également se solder par d'énormes pertes.

L'adoption d'actifs cryptographiques, y compris le bitcoin, en tant que monnaie nationale comporte des risques importants pour la stabilité financière mondiale, l'intégrité financière, la protection des



consommateurs et l'environnement. Dans le même temps, les avantages techniques sur lesquels il repose, tels que la possibilité de fournir des services financiers moins chers, plus rapides et plus complets, ne doivent pas être négligés. Entre ceci et cela, les gouvernements devraient intensifier leurs efforts pour fournir ces services et tirer parti des nouvelles formes de monnaie numérique, tout en maintenant la stabilité, l'efficacité, l'égalité et la durabilité environnementale, qui est un équilibre qui, pour la plupart, sera difficile. ...

Les parties au procès et leurs demandes

Messieurs Les contribuables FG, B...K...H, A...I, J...C, E...D qui ont demandé la suppression partielle de certains alinéas de l'Instruction Administrative des Finances Publiques n° 1080 relative à l'imposition à la source (Source) en raison de l'abus de pouvoir, et ils ont également demandé l'annulation des paragraphes n°s 730 et 740 des publications administratives au motif de déviation dans l'usage de l'autorité, et ils ont également demandé la récupération de 2500 euros qui étaient déduit d'eux et tant qu'il y avait plus d'un procès axé sur la même décision et les mêmes demandes, le cas des messieurs était des attaquants unifiés .



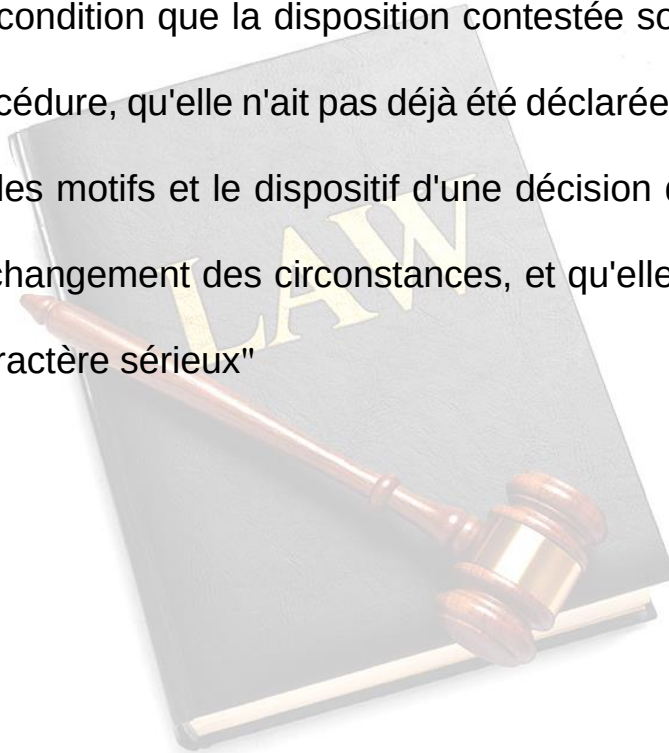
Analyse des décisions judiciaires

Le Conseil d'Etat a analysé la nature des opérations en cours dans le domaine des monnaies numériques sur la base de l'article (92) du Code général des impôts, qui indique que les bénéfices accessoires sont soumis à la règle du droit fiscal et donc à l'imposition sur eux. On constate que le Conseil d'Etat, avant de se prononcer, s'est dégagé de la littéralité des textes, puisqu'il a utilisé les principes de la Constitution, du Code de commerce, du Code du Code pénal, et enfin dans l'esprit de la législation fiscale générale. En réponse aux allégations des appelants, il a expliqué les principes d'égalité tels qu'il les comprend et non tels que les comprend le contribuable, et sa déclaration est la suivante

". Aux termes du premier alinéa de l'article 23-5 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel : " Le moyen tiré de ce qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés garantis par la Constitution peut être soulevé, y compris pour la



première fois en cassation, à l'occasion d'une instance devant le Conseil d'Etat (...) ". Il résulte des dispositions de ce même article que le Conseil constitutionnel est saisi de la question prioritaire de constitutionnalité à la triple condition que la disposition contestée soit applicable au litige ou à la procédure, qu'elle n'ait pas déjà été déclarée conforme à la Constitution dans les motifs et le dispositif d'une décision du Conseil constitutionnel, sauf changement des circonstances, et qu'elle soit nouvelle ou présente un caractère sérieux"





الملخص العربي للتعليق

تعليق على قرار قضائي

السؤال الجديد حول البيتكوين يعني أن جميع المتخصصين في الضرائب ليس فقط عليهم أن يسألوا عملاؤهم عما إذا كان لديهم أي أنشطة متعلقة بالتشفير هذا العام ولكن يجب أن يكونوا أيضاً على استعداد للتعامل مع فرض ضريبة التشفير للعملاء .

(قرار مجلس الدولة الفرنسي الصادر في ٢٠١٨/٤/٢٦ القاضي بفرض ضرائب على عمليات البيتكوين (العملات الرقمية المُشفرة) بالرغم من عدم تقنين نشاطها تشريعياً في فرنسا وعدّها بمثابة أرباح غير مشروعة وتُعامل ضريبياً على هذا الأساس)

إعداد

مدرس دكتور علي عبد العباس نعيم

كلية القانون- جامعة البصرة

financecontrolali@yahoo.com

كلمات مفتاحية: البيتكوين، الضرائب، القانون المالي، المساواة، الأرباح غير المشروعة

